

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-1/10

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024271-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

**OBJET :** Liaison Routière de l'Est Francilien (également intitulée Liaison Meaux - Roissy) - Barreau RN3 - RN2. Acquisition foncière sur le territoire de la commune de Messy.

Le projet de Liaison Routière de l'Est Francilien (également intitulée Liaison Meaux - Roissy), barreau RN3-RN2, sous maîtrise d'ouvrage départementale et déclaré d'utilité publique le 20 juin 2005, nécessite de nombreuses acquisitions foncières. Des accords amiables ont déjà été obtenus pour une grande partie du tracé. Aujourd'hui, il convient d'entériner un nouvel accord conclu sur le territoire de la commune de Messy.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code des Collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°05 DAI EXP 033 du 20 juin 2005 déclarant d'utilité publique le projet de liaison Meaux – Roissy – barreau RN 3 – RN 2, sur le territoire des communes de Fresnes-sur-Marne, Claye-Souilly, Messy, Gressy, Mitry-Mory et Compans,

VU les délibérations du Conseil général en date des 15 décembre 2000 et 22 novembre 2002 approuvant le dossier de prise en considération pour l'aménagement de la liaison Meaux - Roissy entre la RN3 et la RN2,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/03 et 7/01 en date du 16 décembre 2021, relatives au vote du budget départemental 2022,

VU l'avis de la Direction départementale des Finances Publiques, France domaine du 5 novembre 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver l'acquisition par le Département de Seine-et-Marne de la parcelle cadastrée section ZB n° 36 d'une superficie de 8 798 m<sup>2</sup>, située sur le territoire de la commune de Messy, appartenant à Madame BATAILLE Claudie épouse de GUILLEBON et par conséquent le versement de la somme de 68 744, 60 € correspondant aux indemnités de dépossession foncière et de remploi,

Article 2 : d'imputer les crédits nécessaires sur l'opération «Acquisitions foncières DI 2019 » de l'action « Acquisitions foncières »,

Article 3 : d'autoriser le représentant du Département de Seine-et-Marne à signer l'acte administratif ou notarié destiné à concrétiser cette acquisition, ainsi que tous documents nécessaires au transfert de propriété et au paiement du prix,

Article 4 : que la parcelle entrant ainsi dans le patrimoine du Département sera incorporée dans le domaine public routier départemental, après réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne